



# BTP : COMMENT PRÉVENIR LES RISQUES PROFESSIONNELS ?

*Vos questions, nos réponses  
durant le webinaire du 4 octobre 2022*

# RÉPONSE À VOS QUESTIONS

Nous reprenons ici l'ensemble de vos questions et de nos réponses durant ce webinaire.

Nous vous proposons également des compléments d'information qui pourront vous aider dans vos démarches

En fin de document vous retrouverez tous les liens évoqués pendant ce webinaire

*Rappel : tous les outils proposés dans notre offre de service sont gratuits*



**NOUS NOUS BATTONS AUPRÈS DES MOA POUR QUE LE MATÉRIEL COMMUN DE MONTE MATÉRIAUX SOIT MIS EN PLACE MAIS SOUVENT IL EST ABSENT DANS LES AO. C'EST À VOUS CARSAT ET ASSURANCE MALADIE D'IMPOSER QUE CELA SOIT MIS DANS TOUS LES AO. (1/2)**



## Réponse des Ingénieurs Conseils Carsat :

C'est le travail des Carsat, en particulier depuis 4-5 ans, dans le cadre des TOP (Thèmes Opérationnels Prioritaires).

Nous travaillons actuellement avec au moins 500 MOA pour qu'ils intègrent ces éléments dans les appels d'offres et les inciter à les mettre en œuvre en leur présentant les gains pour l'ensemble des partis.

Seules les entreprises qui exposent directement leurs salariés à un risque peuvent faire l'objet de mesures de prévention imposées.

**NOUS NOUS BATTONS AUPRÈS DES MOA POUR QUE LE MATÉRIEL COMMUN DE MONTE MATÉRIAUX SOIT MIS EN PLACE MAIS SOUVENT IL EST ABSENT DANS LES AO. C'EST À VOUS CARSAT ET ASSURANCE MALADIE D'IMPOSER QUE CELA SOIT MIS DANS TOUS LES AO. (2/2)**



### Réponse des Ingénieurs Conseils Carsat :

Avec les MOA c'est plus un travail de réflexion et de bonnes pratiques pour qu'ils mettent à disposition ce type de matériel en leur montrant que c'est du gagnant/gagnant, que les chantiers vont avancer plus vite, qu'ils vont être de meilleure qualité et surtout que les conditions de travail vont être meilleures, que tout le monde va s'y retrouver.

C'est un travail que l'on va continuer dans les prochaines années pour que les MOA et MOE intègrent ces éléments dans les AO.

# MUTUALISER LES ÉQUIPEMENTS EN PÉRIODE DE COVID CE N'EST PAS SIMPLE... (1/2)



## Réponse des Ingénieurs Conseils Carsat :

Dans le cadre de l'action que nous menons avec les MOA et les MOE, nous vous avons montré cela dans les exemples de solutions présentés le webinaire.

Nous demandons également qu'il y ait des entrées/sorties séparées : le simple fait de permettre un accès de plain pied aménagé à un endroit et de pouvoir sortir par un autre passage permet de séparer les flux.

Pour éviter de se contaminer il est nécessaire de respecter une distance d'au moins 1m entre salariés. Au regard des charges à transporter cette préconisation est difficile à respecter. Par exemple pour manipuler une fenêtre de 100 kg à plusieurs d'un étage à l'autre, la distance de 1m n'est souvent pas respectée. L'installation d'un monte-matériaux s'avère indispensable.

# MUTUALISER LES ÉQUIPEMENTS EN PÉRIODE DE COVID CE N'EST PAS SIMPLE...(2/2)



## Réponse des Ingénieurs Conseils Carsat :

Cette notion de mutualisation est très importante, elle permettra de monter des charges sans avoir à se côtoyer.

Dernier exemple que nous souhaitons donner, nous sommes en train de travailler sur un dispositif de ventilation des bases vie pour éviter la dispersion du Covid dans ces endroits confinés, tout en respectant les exigences de mise à disposition d'une base vie aux salariés.

Ce n'est pas simple de mutualiser, mais il faut trouver des solutions qui permettent à la fois de combattre le Covid, mais aussi d'apporter des solutions à la gestion de la manutention.

Il est important aussi de prévoir régulièrement un nettoyage du matériel et une désinfection des installations qui sont mises à disposition de l'ensemble des salariés.

# OÙ TROUVER DES FICHES DE MODE OPÉRATOIRE DÉJÀ PRÊTES ? POUR LE PERCEMENT PAR EXEMPLE...



## Réponse des Ingénieurs Conseils Carsat :

Il existe plutôt une fiche "*Comment bien choisir un perforateur, burineur ou un brise béton qui préserve la santé et la sécurité des utilisateurs*" qui est maintenant en ligne sur le site Ameli/entreprise.

Dans cette fiche il y a de nombreux liens dont un en particulier vers l'outil "*Osev vibrations transmises aux membres supérieurs*" qui précise quel type de matériel est à utiliser en fonction des sollicitations.

Vous trouverez sur le site de INRS de nombreuses fiches opératoires pour réduire l'exposition aux poussières liées à l'amiante et à la silice.

Sur ce sujet nos partenaires ont également des fiches et des guides pratiques.

# COMBIEN DE FICHES CBCM PENSEZ-VOUS METTRE À DISPOSITION EN PLUS DES 5 EXISTANTES ?



## Réponse des Ingénieurs Conseils Carsat :

Actuellement l'offre a été conçue avec 5 fiches "*Comment bien choisir son matériel*".

Pour la Caisse Nationale, il est important de déployer et faire connaître ces outils (fiches "*Solution*" et fiches "*Comment bien choisir son matériel*").

Si de nouveaux matériels nécessitaient des fiches en 2023, la Caisse Nationale examinerait la possibilité de les rédiger.

# POURQUOI LES JEUNES SONT PLUS TOUCHÉS PAR LES AT ? SUR LE TERRAIN ILS SONT PLUS SOUVENT ENCLINS À RÉAGIR AUX NOUVEAUX OUTILS DE PRÉVENTION PAR RAPPORT AUX "ANCIENS" QUI ONT LEURS FAÇONS DE TRAVAILLER QUI LEUR DONNENT MOINS ENVIE DE CHANGER



## Réponse des Ingénieurs Conseils Carsat :

Ce n'est pas seulement chez les jeunes, mais c'est aussi chez les nouveaux arrivants que nous constatons beaucoup plus d'accidents.

Les nouveaux arrivants sont des jeunes et des moins jeunes, mais novices dans un secteur d'activité.

Il ne s'agit pas de stigmatiser les jeunes, mais la problématique posée est relative aux nouveaux arrivants et en filigrane à leur formation et à leur accueil.

# QUAND LES SALARIÉS DU GROS-ŒUVRE SERONT-ILS EN RETRAITE PLUS TÔT EN RAISON DE LA PÉNIBILITÉ DE LEUR TRAVAIL NON RECONNU EN PÉNIBILITÉ ? (1/2)



## Réponse des Ingénieurs Conseils Carsat :

Notre mission est d'apporter des solutions pour limiter/améliorer les manutentions manuelles et faciliter les conditions de travail.

Nous constatons que les maçons, les charpentiers et beaucoup d'autres métiers du BTP sont soumis à des conditions de travail difficiles.

Les uns et les autres doivent prendre leurs responsabilités pour améliorer les conditions de travail. En particulier les donneurs d'ordre, le MOA et le MOE doivent dès la conception d'un chantier réfléchir et agir pour que les conditions de travail soient meilleures.

# QUAND LES SALARIÉS DU GROS-ŒUVRE SERONT-ILS EN RETRAITE PLUS TÔT EN RAISON DE LA PÉNIBILITÉ DE LEUR TRAVAIL NON RECONNU EN PÉNIBILITÉ ? (2/2)



## Réponse des Ingénieurs Conseils Carsat :

Depuis le temps que nous travaillons avec les MOA et les MOE, nous voyons qu'un grand nombre d'entre eux prend en compte ces éléments et nous espérons que les choses vont bouger sur les chantiers.

Vous avez remarqué qu'actuellement il y a beaucoup plus de monte-matériaux sur les bâtiments, nous n'avons pas encore atteint la généralisation de ces pratiques.

Nous constatons qu'il y a beaucoup plus d'échafaudages pour travailler en sécurité, et les différents acteurs doivent persévérer dans ce sens.

# SAUF ERREUR, LES MAÎTRES D'ŒUVRE N'ONT-ILS PAS UNE RESPONSABILITÉ ÉGALEMENT EN TERMES D'ACCIDENT SUR UN CHANTIER ?



## Réponse des Ingénieurs Conseils Carsat :

Effectivement le MOE a bien une responsabilité en termes d'organisation du chantier et dans certains cas de mise à disposition de moyens, notamment de décisions qui peuvent être prises sur des moyens communs. Oui, tout dépend des choix qui sont faits au départ sur les différentes opérations.

Le code du travail (article L4531-1) indique que le MOA, le MOE et le CSPS doivent mettre en œuvre les principes généraux de prévention durant la phase de conception puis de réalisation. Donc la maîtrise d'ouvrage a bien une responsabilité en termes d'accidents de travail sur le chantier.

Il y a des jurisprudences, en cas d'accident de travail mortels, où le MOA/MOE, tant personne physique que morale, a été condamné.

**Code du travail - Article L4531-1** : [https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article\\_lc/LEGIARTI000006903258/](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000006903258/)

# QUI PEUT INSTAURER UN LOT BASE VIE POUR L'ENSEMBLE DU CHANTIER AU MOMENT DE L'APPEL D'OFFRE ?



## Réponse des Ingénieurs Conseils Carsat :

Nous rencontrons deux cas de figure :

- **Maître d'ouvrage unique** : via son maître d'œuvre, il met en œuvre la base vie en l'intégrant dans l'appel d'offre.
- **Maîtres d'ouvrage multiples** (lotissement de maisons individuelles) : en toute rigueur il faudrait que chaque chef d'entreprise vienne avec ses propre moyens mais, dans un souci d'optimisation des surfaces, il convient de mutualiser les moyens d'hygiène.

Une fiche solution "Mutualiser vos installations d'hygiène ou de restauration sur chantier de construction de maison individuelle" est disponible, nous vous invitons à découvrir cette fiche solution où la démarche à mettre en œuvre est bien détaillée.

# COMMENT VALORISER LES ACTIONS DES PETITES ENTREPRISES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ? POURQUOI NE PAS BAISSER LEUR TAUX D'ACCIDENT DU TRAVAIL SI UNE CERTIFICATION EST PASSÉE (DE TYPE MASE) ? (1/3)



## Réponse de l'IRIS-ST :

L'IRIS-ST propose une boîte à outils remplie de documents pour aider et accompagner les entreprises.

Il y a quelques années avec l'OPPBTP nous avons mené une étude pour les entreprises artisanales sur les actions de prévention et nous voyons bien que toutes mettent en place des actions de prévention.

Les entreprises n'ont pas conscience qu'elles font de la prévention au quotidien dans leur métier, mettre un échafaudage leur semble logique dans leur activité, mais c'est une action de prévention, ou aménager un véhicule... Beaucoup d'actions sont mises en place dans les entreprises et nous sommes là pour les accompagner en leur donnant les outils pour les aider.

Comment le mettre en avant ? Nous faisons remonter des "bonnes pratiques" d'entreprises sur notre réseau.

# COMMENT VALORISER LES ACTIONS DES PETITES ENTREPRISES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ? POURQUOI NE PAS BAISSER LEUR TAUX D'ACCIDENT DU TRAVAIL SI UNE CERTIFICATION EST PASSÉE (DE TYPE MASE) ? (2/3)



## Réponse de l'OPPBTP :

A l'OPPBTP depuis plusieurs années nous avons des centaines de fiche pratiques qui s'appellent des "*fiches solution*". Ce sont des observations que nous faisons dans les entreprises, où nous repérons des bonnes pratiques, des bonnes méthodes, des bons outils, des belles idées... et nous les publions sur notre site internet. C'est la mise en avant de ce que l'on peut voir sur le terrain.

Comment l'entreprise peut valoriser les actions qu'elle mène déjà ? Le DUERP, est un document très important puisqu'il permet non seulement de désigner les actions à faire pour s'améliorer, mais aussi toutes les actions qui ont déjà été faites pour améliorer la prévention.

Ce document faisant foi par rapport à des contrôles ou des visites d'institutionnels, peut montrer les points positifs que les entreprises ont développés.

# COMMENT VALORISER LES ACTIONS DES PETITES ENTREPRISES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ? POURQUOI NE PAS BAISSER LEUR TAUX D'ACCIDENT DU TRAVAIL SI UNE CERTIFICATION EST PASSÉE (DE TYPE MASE) ? (3/3)



## Réponse des Ingénieurs Conseils Carsat :

La Cnam, le réseau des Carsat et l'INRS valorisent les démarches de prévention mises en œuvre dans les entreprises que vous retrouverez sur leurs sites : "Trophée du bâtiment", films Chutes Pros BTP, films TMS Pros, médailles de l'INRS...

Le magazine "Travail et sécurité" de l'INRS met également en avant des réalisations concrètes.

À ce jour il n'y a pas de lien entre la tarification et la mise en place d'un système de management de la santé et de la sécurité en entreprise, tels le MASE (manuel d'amélioration sécurité des entreprises). Seul le coût de la sinistralité permet de fixer la tarification AT/MP des entreprises.

# POURQUOI CERTAINS ÉQUIPEMENTS NE SONT PAS PRIS EN CHARGE PAR LA CARSAT AU TITRE QU'ILS SONT TROP PERFORMANTS PAR RAPPORT À LEURS CRITÈRES (GRUE NON PRISE EN CHARGE CAR TROP PERFORMANTE) ?



## Réponse des Ingénieurs Conseils Carsat :

Cette question renvoie à certains types d'aides, notamment aux Subventions Prévention TPE en général, mais la subvention TOP-BTP fait référence à certains types de matériels.

Nous ne pouvons pas tout prendre en charge et l'idée est de pousser certains types de matériels pour pouvoir prévenir les risques évoqués précédemment, tout en s'inscrivant dans l'enveloppe budgétaire disponible.

La difficulté est d'arriver à prendre ce qui concerne la sécurité des salariés et pas forcément ce qui concerne la production de l'entreprise. Il ne faut en aucun cas opposer la sécurité et la productivité car les deux approches peuvent être liées.

# LIENS

# LIENS ÉVOQUÉS DANS CE WEBINAIRE (1/9)



## L'essentiel 2020 Santé et sécurité au travail :

[https://assurance-maladie.ameli.fr/sites/default/files/lessentiel\\_2020 - sante et securite au travail planche 1.pdf](https://assurance-maladie.ameli.fr/sites/default/files/lessentiel_2020_-_sante_et_securite_au_travail_planche_1.pdf)

## Obligation de sécurité de résultat de l'employeur :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2210>

## Évaluation des risques professionnels et le document unique :

<https://www.inrs.fr/media.html?refINRS=ED%20887>

## Évaluation des risques professionnels :

<https://www.inrs.fr/demarche/evaluation-risques-professionnels/ce-qu-il-faut-retenir.html>

**Code du travail - Article L4531-1** : [https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article\\_lc/LEGIARTI000006903258/](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000006903258/)

## Décret n° 2022-395 du 18 mars 2022 relatif au DUERP :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045381978>

# LIENS ÉVOQUÉS DANS CE WEBINAIRE (2/9)



**Décret n° 022-653 du 25 avril 2022 relatif à l'offre de service proposée par les services de prévention et de santé au travail interentreprises :**

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045653570>

**Outil OPPBTP - Mondocuniqueprem's :**

[https://www.preventionbtp.fr/ressources/documentation/fiche-pratique/realisez-votre-premier-document-unique\\_F4NauWE7NToBM47y7B5PBU](https://www.preventionbtp.fr/ressources/documentation/fiche-pratique/realisez-votre-premier-document-unique_F4NauWE7NToBM47y7B5PBU)

**Outil INRS - Plan d'actions COVID-19 :** <https://www.inrs.fr/media.html?refINRS=outil67>

**Outil INRS - Faire le point RPS :** <https://www.inrs.fr/publications/outils/faire-le-point-rps.html>

**Outil INRS - Agir suite a un AT :** <https://www.inrs.fr/media.html?refINRS=outil82>

**Page INRS - Bâtiment Travaux Publics :** <https://www.inrs.fr/metiers/btp.html>

# LIENS ÉVOQUÉS DANS CE WEBINAIRE (3/9)



## Page Ameli - Bâtiment Travaux Publics :

<https://www.ameli.fr/entreprise/sante-travail/votre-secteur/batiment-travaux-publics/protoger-professionnels-prevention-btp>

Site Ameli : <https://www.ameli.fr/entreprise/sante-travail>

Site INRS : <https://www.inrs.fr/>

Site OPPBTP : <https://www.preventionbtp.fr/>

Site IRIS-ST : <http://www.iris-st.org/>

## Outils INRS - Tous les TutoPrév' Accueil et Pédagogie :

<https://www.inrs.fr/demarche/nouveaux-embauches/demarche-TutoPrev.html;jsessionid=9A80CF001EB30E159E6DF1C057900435>

# LIENS ÉVOQUÉS DANS CE WEBINAIRE (4/9)



**Outil INRS - TutoPrév' Accueil BTP (ED 4455) :** <https://www.inrs.fr/media.html?refINRS=ED%204455>

**Outil INRS - TutoPrév' Accueil Métiers du bois (ED 4471) :** <https://www.inrs.fr/media.html?refINRS=ED+4471>

**Outil Ameli - Cahier de l'accueillant :**

[https://www.ameli.fr/sites/default/files/Documents/716730/document/cahier-accueillant-2020\\_assurance-maladie-15122020.pdf](https://www.ameli.fr/sites/default/files/Documents/716730/document/cahier-accueillant-2020_assurance-maladie-15122020.pdf)

**Outils INRS - Formations à distance :** <https://www.inrs.fr/services/formation/distance.html>

**Outil INRS - Autoformation en ligne - Acquérir des bases en prévention des risques professionnels :**

[https://www.inrs.fr/services/formation/doc/stages.html?refINRS=@01001\\_2023](https://www.inrs.fr/services/formation/doc/stages.html?refINRS=@01001_2023)

**Outils INRS - Formations animées par des organismes habilités :**

<https://www.inrs.fr/services/formation/demultiplication.html>

# LIENS ÉVOQUÉS DANS CE WEBINAIRE (5/9)



## Outils Ameli - Subventions prévention TPE nationales :

<https://www.ameli.fr/entreprise/sante-travail/aides-financieres-tpe/subventions-prevention/subventions-prevention>

**Outils Ameli - Subventions prévention TPE régionales :** → *consultez le site de votre Caisse Régionale*

## Outils Ameli - Contrats de prévention :

<https://www.ameli.fr/entreprise/sante-travail/aides-financieres/contrat-prevention>

## Outils INRS - Fiches solutions de prévention (classement par secteur d'activité et par thématique) :

<https://www.inrs.fr/publications/fiches-solutions.html>

## Outil Ameli - Fiche solution BTP - Compactez en sécurité sans bruit ni vibrations :

[https://www.ameli.fr/sites/default/files/Documents/2022209\\_FicheSolutionsTPE-BTP\\_1-Bruit\\_v7.pdf](https://www.ameli.fr/sites/default/files/Documents/2022209_FicheSolutionsTPE-BTP_1-Bruit_v7.pdf)

# LIENS ÉVOQUÉS DANS CE WEBINAIRE (6/9)



**Outil Ameli - Fiche solution BTP - Facilitez et réalisez en sécurité vos activités de repérage et de suivi de chantier avec un drone :**

[https://www.ameli.fr/sites/default/files/Documents/2022209\\_FicheSolutionsTPE-BTP\\_4-chutesHaut\\_v11.pdf](https://www.ameli.fr/sites/default/files/Documents/2022209_FicheSolutionsTPE-BTP_4-chutesHaut_v11.pdf)

**Outil Ameli - Fiche solution BTP - Levez plaques et tampons en sécurité :**

[https://www.ameli.fr/sites/default/files/Documents/2022209\\_FicheSolutionsTPE-BTP\\_2-TMS\\_v6.pdf](https://www.ameli.fr/sites/default/files/Documents/2022209_FicheSolutionsTPE-BTP_2-TMS_v6.pdf)

**Outil Ameli - Fiche solution BTP - Approvisionnez en sécurité vos matériaux sur toiture :**

[https://www.ameli.fr/sites/default/files/Documents/2022209\\_FicheSolutionsTPE-BTP\\_5-MonteMat\\_v8.pdf](https://www.ameli.fr/sites/default/files/Documents/2022209_FicheSolutionsTPE-BTP_5-MonteMat_v8.pdf)

**Outil Ameli - Fiche solution BTP - Démolissez en sécurité :**

[https://www.ameli.fr/sites/default/files/Documents/2022209\\_FicheSolutionsTPE-BTP\\_6-Ecrasement\\_v8.pdf](https://www.ameli.fr/sites/default/files/Documents/2022209_FicheSolutionsTPE-BTP_6-Ecrasement_v8.pdf)

**Outil Ameli - Fiche solution BTP - Travaillez en sécurité dans les escaliers :**

[https://www.ameli.fr/sites/default/files/Documents/2022209\\_FicheSolutionsTPE-BTP\\_7-SecuriteEscalier\\_v8.pdf](https://www.ameli.fr/sites/default/files/Documents/2022209_FicheSolutionsTPE-BTP_7-SecuriteEscalier_v8.pdf)

# LIENS ÉVOQUÉS DANS CE WEBINAIRE (7/9)



**Outil Ameli - Fiche solution BTP - Travailler sans poussières de silice dans les activités de bâtiment :**

[https://www.ameli.fr/sites/default/files/Documents/2022209\\_FicheSolutionsTPE-BTP\\_9-PoussieresSilice\\_v9.pdf](https://www.ameli.fr/sites/default/files/Documents/2022209_FicheSolutionsTPE-BTP_9-PoussieresSilice_v9.pdf)

**Outil Ameli - Fiche solution BTP - Mutualisez vos installations d'hygiène et de restauration sur chantier de maisons individuelles :**

[https://www.ameli.fr/sites/default/files/Documents/2022209\\_FicheSolutionsTPE-BTP\\_8-Hygiene\\_v8.pdf](https://www.ameli.fr/sites/default/files/Documents/2022209_FicheSolutionsTPE-BTP_8-Hygiene_v8.pdf)

**Outil Ameli - Fiche solution BTP - Sécurisez vos tranchées avec des blindages légers : ➔ à venir**

**Outil Ameli - Fiche CBCM\* - Comment bien choisir un perforateur burineur ou un brise béton qui préserve la santé et la sécurité des utilisateurs ?**

<https://www.ameli.fr/sites/default/files/Documents/Fiche%20CBCM%20-%20Second%20oeuvre%20-%20Perfo%20Brise%20b%C3%A9ton.pdf>

\* *Comment Bien Choisir son Matériel*

# LIENS ÉVOQUÉS DANS CE WEBINAIRE (8/9)



**Outil Ameli - Fiche CBCM\* - Comment bien choisir une passerelle de franchissement des tranchées qui préserve la santé et la sécurité des utilisateurs ?**

<https://www.ameli.fr/sites/default/files/Documents/Fiche%20CBCM%20BTP%20Passerelle%20de%20franchissement.pdf>

**Outil Ameli - Fiche CBCM\* - Comment bien choisir une plateforme à maçonner qui préserve la santé et la sécurité des utilisateurs ? → à venir**

**Outil Ameli - Fiche CBCM\* - Comment bien choisir un escalier d'accès provisoire qui préserve la santé et la sécurité des utilisateurs ? → à venir**

**Outil Ameli - Fiche CBCM\* - Comment bien choisir un chariot palonnier à ventouses pour pose de vitrage qui préserve la santé et la sécurité des utilisateurs ? → à venir**

\* Comment Bien Choisir son Matériel

# LIENS ÉVOQUÉS DANS CE WEBINAIRE (9/9)



## Exemple de valorisation des actions mises en place dans les entreprises :

[https://www.ameli.fr/haute-garonne/entreprise/sante-travail/votre-secteur/batiment-travaux-publics/role-maitre-ouvrage#text\\_102397](https://www.ameli.fr/haute-garonne/entreprise/sante-travail/votre-secteur/batiment-travaux-publics/role-maitre-ouvrage#text_102397)

# COMMENT JOINDRE VOTRE CAISSE RÉGIONALE ?

# POUR CONTACTER VOTRE CAISSE RÉGIONALE



Une plateforme téléphonique dédiée aux employeurs, un numéro unique :



Pour en savoir plus :

<https://www.ameli.fr/entreprise/actualites/un-numero-unique-pour-les-entreprises-le-3679-5>



# À BIENTÔT !

**OPPBTP**

**l'Assurance  
Maladie**  
RISQUES PROFESSIONNELS  
Agir ensemble, protéger chacun

**IRIS<sup>ST</sup>**  
SANTÉ & SÉCURITÉ DES ARTISANS  
DU BTP-PAYSAGE